# RLPi CADE 191126

Le RLPi ? Encore un sujet qui n’intéressera personne…

Il s’agit du Règlement Local de Publicité Intercommunal, document annexe du PLUi qui va préciser les rapports de chacun d’entre nous avec cet objet qui envahit notre quotidien jusque dans les moments les plus intimes et avec un seul but : LA PUBLICITE. Elle qui stimule de la façon la plus intrusive le besoin de consommation !

Les règlements communaux antérieurs sont obsolètes. Vive le règlement intercommunal mis à jour. Il est en chantier depuis 2016. Il fallait ça pour faire un diagnostic fin de l’existant… Mais maintenant, tout s’accélère avec un objectif de conclusion pour le 1er semestre 2020, bien que cet objectif soit non contraignant. 2 réunions publiques de concertation, en février et septembre 2019 organisées par la CAPB auraient bien fait l’affaire ! Mais ça résiste du côté associatif et il faudra bien en faire un peu plus…

Le périmètre choisi tout d’abord : après avoir enterré l’ancienne ACBA (Agglomération Côte Basque Adour comprenant les villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart et Boucau), la voici de retour pour l’occasion, en lieu et place de la CAPB (Communauté d’agglomération Pays Basque) qui eut été légitime réglementairement et qui loupe ainsi l’opportunité d’une uniformisation territoriale. Sur les 158 communes qui la composent, cet isolement de son espace le plus peuplé permet d’y multiplier à l’envie les zones réglementées : 8 zones. Qu’en sera-t-il du reste de ce territoire ?

On notera que la cartographie présentée lors de cette réunion de concertation est à peu près illisible…

Le mobilier urbain, vecteur majeur de messages commerciaux, est exclu de ce diagnostic fin avec le pauvre alibi de la fourniture à la collectivité de bancs ou d’abris installés sur le domaine public ! Les contrats qui le gouvernent sont à rechercher par ailleurs… Si les associations souhaitent en avoir communication, qu’elles se débrouillent ! D’ailleurs, les contrats sont probablement déjà signés, bien loin des yeux extérieurs…

Enfin, la notion de transition écologique n’a pas encore touché le domaine de l’affichage : éclairage et allumages seront permanents, même quand il n’y a personne pour regarder.

La suite est prévue lors de la prochaine réunion de concertation, le 5 décembre. Nous y serons, même si l’on parle de grève !